

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220331-D2022-12-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-12 en date du 31/03/2022 approuvant les états des produits irrécouvrables au 24/01/2022 et au 07/03/2022 dressés par le Receveur Municipal :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, JACQUET Michel, LATOUR Christelle.

Absents excusés : GILLES Dominique (procuration à FAUCHER Alain), JAUNEAU Bernard (procuration à FAUCHER Alain), THEYS Antony (procuration à AUBERGER Marie-Sophie)

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	3	12	15	15	0

Le Conseil Municipal,

- Considérant les états des produits irrécouvrables arrêtés au 24/01/2022 et au 07/03/2022 par le Receveur Municipal, concernant des produits des exercices 2019 et 2020 du budget principal,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les états des produits irrécouvrables précédemment cités pour un montant total de 34,50 euros.

A La Geneytouse, le 04 Avril 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2022